



Daniel Buren et Patrick Bouchain, Les Amateurs, Quai des Antilles, Nantes, création permanente Estuaire 2007 © Bernard Renouf/UVAN

13^e

JOURNÉES NATIONALES
DE FORMATION DES PROFESSIONNELS
DES **SESSAD** | **NANTES**

12.13.14
NOV 2018

VIE CULTURELLE ET LOISIRS : quel(s) accompagnement(s) au-delà de la scolarisation ?

Atelier
N°7



ANIMATEUR

Yves LECOMPTE - Directeur, SAAAS du Centre Angèle Vannier, PEP 35

RAPPORTEURE

Céline MARIVAL - Conseillère technique CREAL Paca corse

INTERVENANTS

Soléna JAFFRE - Éducatrice Coordinatrice, SESSAD du Gîte (56), Association du Gîte
et Guylaine LE MEUT - Médiatrice Culturelle, Centre Culturel Athena (56)

Nathalie CALVEZ - Professeur de Sport, SESSAD "Mille Sabords" (35), Centre hospitalier
 Guillaume Régnier

Argumentaire

Les activités culturelles et de loisir sont des vecteurs importants permettant aux enfants, adolescents et jeunes majeurs de développer des compétences sociales, indispensables et mobilisables dans le cadre de la vie quotidienne, de l'inclusion scolaire ou professionnelle, mais aussi pour exercer leur citoyenneté.

Ce sont des supports de médiation qui permettent de travailler sur des apprentissages en dehors d'un cadre scolaire classique. Ils développent et valorisent des savoirs-être et savoir-faire et favorisent l'émergence de créativité. En donnant lieu à des réalisations concrètes, ces activités permettent de prendre confiance en soi.

C'est aussi une ouverture sur la Cité, en particulier quand ces activités se déroulent dans les équipements municipaux et/ou les productions artistiques sont valorisées dans l'espace public. En miroir, elles contribuent aussi à changer le regard sur le handicap des habitants.

Pour les professionnels de SESSAD, qui ont vocation à accompagner les enfants dans les différents lieux de socialisation, les activités culturelles et de loisirs sont autant de projets à conduire avec une diversité d'acteurs inégalement préparée à ce type de partenariat, nécessitant un travail d'anticipation et de découverte mutuelle. Le travail de sensibilisation au handicap auprès d'acteurs de droit commun trouve là toute sa place.

De la médiation pour permettre l'accès aux loisirs à la conduite de projet pour un ou plusieurs enfants en synergie avec d'autres acteurs (musée, centre culturel, de loisirs, associations, etc.), cet atelier aura pour objectif d'échanger sur la diversité des projets mis en œuvre pour favoriser le plein épanouissement des enfants accompagnés dans leur environnement.

Atelier N°7 : VIE CULTURELLE ET LOISIRS : quel(s) accompagnement(s) au-delà de la scolarisation ?

Introduction

Cet atelier interroge la place des SESSAD dans le champ de la culture et des loisirs à partir de deux expériences originales :

- Celle d'un partenariat entre le SESSAD Le gîte, porté par l'association GITE¹, situé à Vannes dans le Morbihan et le Centre Athéna, Centre culturel de la ville d'Auray (56), à proximité. Le Centre culturel était représenté par Guylaine LE MEUT, médiatrice culturelle du Centre Athena et de Solena JAFFRE, coordonnatrice du SESSAD le Gîte.
- Celle du SESSAD Mille Sabords (35), représenté par Nathalie CALVEZ, professeur de sport aidant à l'insertion des jeunes en situation de handicap dans les clubs de sport.

Témoignage n°1 : Le partenariat entre le SESSAD Gîte et le centre culturel Athéna

Ce partenariat trouve son origine dans la rencontre entre un SESSAD mettant la «vie culturelle» au cœur de l'accompagnement et un centre culturel doté d'un poste dédié aux « publics éloignés ».

► Comment la vie culturelle des enfants accompagnés est pensée au SESSAD ?

L'importance de l'approche de la vie culturelle des enfants accompagnés est abordée à différents endroits du projet de service :

- Dans les valeurs associatives : la citoyenneté avec l'affirmation de l'accès au droit commun pour tous, la jouissance de la chose publique, la participation active aux affaires publiques.
- Dans les principes d'intervention de l'équipe de professionnels :
 - « L'inclusion » n'est pas spécifiquement nommée comme «scolaire» mais renvoie plus largement à la place dans la cité, en donnant au jeune les outils pour lui permettre d'être là où il souhaite être.
 - « La reconnaissance de l'enfant au-delà de son statut d'élève » : le SESSAD ne se situe pas forcément du côté des apprentissages. Les professionnels sont donc à la recherche de supports différents de travail. « Nous disons souvent que nous ne rééduquons pas. Nous lui permettons d'être plus disponible aux savoirs ».

1 Groupement d'Interventions Thérapeutiques et Educatives.

Compte-tenu de ces principes de départ, l'ouverture d'une antenne sur un nouveau territoire s'accompagne toujours d'une recherche systématique des ressources culturelles et/ou des événements caractérisant la ville. D'ailleurs, dans la salle d'attente du SESSAD, figure une affiche sur le droit à la culture énoncé dans la convention des droits de l'enfant.

Sur ce territoire, il existait un centre culturel « très actif » proposant différents événements et doté d'un poste spécifique pour l'accueil des « publics éloignés ».

► Le poste de « Chargée de la médiation culturelle et de la relation avec les publics »

Le poste a été créé en décembre 2000 pour donner suite à une volonté de la ville de «développement des publics». Au fil des mandats politiques, le poste a toujours été maintenu.

Deux missions principales sont annoncées dans l'intitulé du poste :

- La médiation culturelle : Conception, mise en œuvre et suivi d'un programme d'actions de médiation culturelle autour de la programmation artistique du Centre Culturel Athéna et des expositions de la Chapelle du Saint Esprit.
- La relation avec les publics : Promotion du projet artistique du Centre Culturel Athéna et sa saison culturelle auprès du grand public. Un travail de sensibilisation est effectué « à la carte selon les partenaires ».

► Comment se concrétise le partenariat ?

Le travail entre les deux structures se traduit par l'organisation de 2 à 3 rencontres par an ainsi que des échanges réguliers de mails d'organisation, autour des éléments ou différentes étapes suivants :

- La présentation du programme d'Athéna.
- La présélection des spectacles au regard de certains critères : le visuel, pas de texte trop long, le sujet, quelques spectacles sans parole. Les supports vidéo fournis et la connaissance des compagnies sont des éléments importants.
- La présentation du programme de Méliscènes (festival de théâtre d'objets sur une semaine) et du projet artistique mobilisant toute la ville avec des chantiers tous publics (possibilité d'ouverture à qui ?).
- La confrontation de la présélection.
- Le visionnage des vidéos.
- Des échanges, discussions autour des choix effectués.
- Le debriefing à l'issue des spectacles (ce qui a bien fonctionné et ce qui a été plus complexe...)

► Le travail du SESSAD dédié au partenariat

Deux temps de travail principaux concernent le partenariat :

- En début d'année, afin d'effectuer des propositions aux familles, un récapitulatif du programme d'Athéna est envoyé à tous les parents assorti d'une lettre d'accompagnement sur l'intérêt d'assister à certains spectacles présélectionnés. La participation n'est pas obligatoire, il s'agit d'une simple sensibilisation.

- Au moment de Méliscènes, une étude des propositions est effectuée en début d'année. En général, 1 à 2 spectacles sont proposés par enfant. Tous les professionnels sont impliqués dans l'accompagnement, soit directement, soit par l'évocation lors des séances suivants un spectacle. Une ligne budgétaire est prévue à cet effet.

De plus, il faut vérifier que des événements puissent être proposés pendant les vacances scolaires car ces temps de travail sont différents des séances habituelles.

Ces propositions sont inscrites dans les modalités du projet individuel d'accompagnement (PIA) de chacun.

► Le travail de la médiatrice culturelle

Il est important de disposer d'une bonne connaissance des « profils » des enfants accueillis, de leurs difficultés, de leurs craintes ou de leurs attentes. Le travail de ce poste s'articule autour des différentes actions suivantes :

- Un travail préparatoire de sélection est effectué en amont. Il s'agit de bien prendre connaissance des spectacles : lecture des dossiers de spectacles, dossiers pédagogiques, articles de presse, visionnage des teasers ou extraits vidéos quand il y en a, échanges discussions avec des collègues programmeurs ayant vu le spectacle, appel aux compagnies pour des questions particulières.
- La pré sélection des spectacles par rapport aux horaires des représentations, au format (les spectacles plus «visuels», sans trop de textes sont privilégiés), au sujet traité. La médiatrice porte également une attention aux noirs ou aux bruits qui peuvent être anxiogènes pour certains enfants.
- La gestion des inscriptions - réservations.
- Le jour du spectacle : vigilance particulière quant aux conditions d'accueil des enfants, accompagnement et placement dans la salle.

► Les apports du partenariat

Il est important de nommer le partenariat car ce n'est pas forcément la demande des parents a priori. L'intérêt d'une telle approche de la vie culturelle fait l'objet d'explications régulières et fréquentes. Toutefois, les refus sont acceptés. Un courrier a par exemple déjà été envoyé lorsque trop peu de participation a été constatée pendant les vacances alors qu'elles constituent des moments privilégiés pour l'inclusion sociale.

Apports pour les enfants et les jeunes

- Support de discussion sur des sujets différents qui offrent une possibilité de médiation, plus facile pour certains que la relation duelle d'une séance « ordinaire ».
- Support à l'élaboration et à la compréhension.
- Lieux différents d'apprentissage des «codes».
- Permet d'être « comme les autres » et « avec les autres » dans une salle de spectacle.
- Permet de compter sur des personnes ressources et d'avoir déjà une connaissance sur un lieu.

Pour le SESSAD

- Offre une mission de « sensibilisation au droit commun », un partage de connaissances.
- Permet de découvrir de nouvelles personnes ressources.
- Constitue un espace d'observation supplémentaire dans des circonstances et des lieux différents.
- Permet ainsi une plus grande connaissance des enfants dans leur globalité.
- Bénéficie du retour de la personne ressource (comportement adapté ou pas du jeune).

Pour la commune

- Partenariat qui répond à la volonté de rendre accessible la programmation à tous les publics.
- Prise en compte des acteurs du territoire.
- Accessibilité aux spectacles au-delà des aspects matériel et des tarifs.
- Participation au changement de regard sur le handicap pour les publics d'Athéna.
- Participe à un travail de sensibilisation de l'équipe municipale vers une ouverture.
- Offre la possibilité au grand public d'accéder à des spectateurs différents.
- Permet un travail auprès des compagnies de théâtre, tout en les sensibilisant.

► Conditions de réussite du partenariat

Ce type de partenariat doit être porté dans le cadre d'un projet et ne peut reposer uniquement sur la volonté d'une seule personne au risque que le partenariat s'arrête en cas de départ de la personne (changement de poste, mutation, retraite...). De plus, les partenariats fonctionnent lorsqu'il y a un interlocuteur identifié au sein de la structure.

Témoignage n°2 : Une professeure de sport en SESSAD

Nathalie Calvez est professeur de sport au SESSAD Mille Sabords, structure située à Rennes composée de 40 places et 16 professionnels.

► Organisation et mission ?

L'importance de l'approche de la vie culturelle des enfants accompagnés est abordée à différents endroits du projet de service :

Elle consacre 25% de son temps au SESSAD où elle intervient le mercredi matin en réunion pour parler des enfants et des projets avec les autres professionnels et ensuite toute la journée. Le reste du temps, elle exerce à l'hôpital.

Ses missions sont multiples. Il peut s'agir :

- De **travailler à l'intégration des jeunes dans les clubs sportif**. Ce travail se réalise en fonction des demandes des parents auxquelles elle essaie de répondre au mieux.
- D'**intervenir dans le cadre de « sports de groupes »** afin de développer les compétences sportives des enfants, toujours en lien avec d'autres professionnels (ergothérapeutes par exemple). En effet, les enfants ont de nombreuses compétences, capacités à révéler.

- De **répondre à des demandes spécifiques des familles**. On peut citer l'exemple de cet enfant autiste qui, à la demande des parents eux-mêmes très sportifs, a pu apprendre à faire du tricycle grâce à la présence de Madame Calvez qui a eu un effet facilitateur. Ils réalisent aujourd'hui des randonnées de 15 kilomètres avec leur enfant. Dans une autre situation, un enfant a pu obtenir le diplôme de natation lui permettant de participer à un stage de voile. Sa connaissance du sport lui a permis d'expliquer la situation au maître-nageur qui a finalement fourni l'attestation de réussite à l'enfant.
- **Des formations** sont aussi possibles au sein des clubs afin d'expliquer la spécificité de ces jeunes aux autres enfants présents.

Elle effectue un travail permanent de lien avec les familles, les clubs de sports mais aussi avec les professeurs d'EPS qui peuvent parfois être en difficultés.

Il s'agit d'une « personne ressource » qui peut donner des conseils, des solutions afin que cela se passe mieux et peut-être parvenir à « relancer la machine ». Parfois, « ce n'est pas grand-chose » et cela permet de dépasser les blocages. Le lien avec les professeur d'EPS est très constructif.

Si ces projets sportifs sont souvent proposés dans les clubs sportifs « ordinaires », ce type de partenariat peut aussi être déployé dans des Fédérations d'activité physique adaptée.

► **Un élément facilitateur : une professionnelle du sport et une longue expérience au SESSAD**

Madame Calvez intervient depuis 13 ans au SESSAD, ce qui lui a permis de construire un réseau relationnel. En effet, les clubs sportifs sont plus ou moins accueillants. L'intervention de Mme Calvez a un effet très positif sur les professeurs de sport ou encore sur les éducateurs sportifs qui l'entendent « mieux que les parents » car elle arrive en tant que professionnelle du sport. Elle dispose d'une maîtrise de STAPS.

► **L'intérêt du sport auprès des personnes**

L'activité sportive présente un intérêt certain avec les enfants présentant par exemple des troubles du spectre autistique, notamment en tant qu'outil de médiation pour « occuper ces enfants autrement » et ainsi faire face au phénomène d'addiction aux écrans grâce à la pratique d'une autre activité. Comme le souligne Madame Calvez, « le sport, c'est beaucoup de relationnel », c'est aller vers les autres. » Son rôle est « d'emmener l'enfant à y aller ».

► **La conception d'outils spécifiques**

Elle a développé des outils spécifiques comme des fiches de présentation de l'enfant ou un système de « remise de diplôme ». Ainsi, des diplômes sont fabriqués pour mettre en avant « tout ce qui est réussi » par les enfants. Cela leur permet ainsi d'arriver dans un club de sport en disant : « je peux faire ça » ! D'autres outils peuvent être proposés comme les pictogrammes ou encore des timer. Ainsi, « plein de petites choses peuvent être mises en place » pour favoriser l'intégration des enfants.

Synthèse des échanges avec les participants

Les interventions nombreuses des participants aux deux sessions ateliers se sont articulées autour des différents thèmes suivants.

1. Les freins et difficultés à surmonter

► Des réticences du milieu ordinaire liées à une « recherche de performance »

Un éducateur exerçant en SESSAD ITEP en région toulousaine fait remonter des situations d'enfants ayant eu « des expériences douloureuses avec le milieu ordinaire », pouvant entraîner des difficultés avec les familles qui, parfois, ne souhaitent pas que les enfants retournent en milieu ordinaire. Dans le milieu sportif, les clubs sont souvent axés sur la recherche de performance. Ainsi, pour certains sports, « on n'arrive pas à trouver d'interlocuteurs ». Les choses semblent « plus faciles » à mettre en place avec le secteur culturel.

► Une différence qui fait peur ?

A la piscine avec une jeune atteinte de trisomie 21, une éducatrice à Toulon a été confrontée à un maître-nageur affirmant ne pas savoir faire ! On peut trouver des professionnels réticents à la différence.

► Une mobilisation des enfants parfois difficile

Le « manque de désir » des enfants pour l'activité sportive peut aussi être un obstacle. Il s'agit alors de mobiliser ce désir chez les enfants. Nathalie Calvez insiste alors sur son rôle dans la valorisation des capacités des enfants.

► L'accès aux sports et aux loisirs : secondaires par rapport à l'école ?

Comme en témoigne un éducateur spécialisé exerçant dans un SESSAD du Lot et Garonne : « il est assez difficile de dégager des créneaux parce qu'on nous dit : il faut qu'il aille à l'école ! Ce cours est important, celui-ci aussi ! ». Est évoquée également la pression des familles (« il faut qu'il reste à l'école !»), à côté de celle de l'école.

► La question de « l'investissement personnel » des professionnels

Lorsque des événements sportifs se déroulent le samedi par exemple, l'investissement personnel des professionnels est indispensable. Dès lors, pour la mise en place des partenariats avec les clubs sportifs (cas du basket par exemple), la difficulté provient du fait que les éducateurs ne travaillent pas le week-end.

Dans les Yvelines, des éducateurs sportifs chevronnés se sont regroupés pour pouvoir intervenir dans des hôpitaux de jour, etc. Ici, ce travail est rendu possible parce que les professionnels sont pugnaces.

► Des difficultés de travail avec certains secteurs, surtout positionnés sur les temps de vacances

Il est parfois difficile de travailler avec d'autres types d'activités, en particulier celui de l'« animation », des centres de loisirs ou centres aérés.

Il faut accompagner les enfants mais il s'agit souvent de périodes de vacances pour les professionnels. « Tout ça, ça tient quand on est là et que l'on peut avoir des moyens temporaires ». En outre, dans le champ de l'animation, de vacances à l'autre, les animateurs changent, ce qui ne facilite pas le partenariat et le travail dans la durée. Les structures médico-sociales rencontrent donc des difficultés, notamment pour effectuer le relais des établissements lorsqu'ils ferment. Ces difficultés sont exacerbées pour les familles qui n'ont pas de congés.

► La dimension du territoire

Les SESSAD sont-ils tous égaux par rapport à la culture et aux partenariats ? Les territoires ruraux peuvent poser davantage de questions sur la mise en place de ce type d'ouvertures. En effet, des territoires sont plus riches en propositions culturelles. La question de l'accès aux structures culturelles ou de loisirs peut également se poser. La ruralité invite en effet à parcourir de nombreux kilomètres.

2. Les leviers et conditions de réussite

Au-delà du constat de la nécessité, comment on fait pour que ce type d'accompagnement puisse se mettre en place ?

► Un travail en complémentarité avec les professionnels spécialisés

Une collègue de Mme Calvez va par exemple travailler avec l'enfant sur le trajet pour se rendre au tir à l'arc. Il s'agit d'un réel « travail d'équipe » et cette professeure de sport a l'impression d'être réellement intégrée dans cette équipe et les collègues sont perçus comme des ressources pour elle.

► L'importance du soutien de la direction et du reste de l'équipe

Est également soulignée par une éducatrice l'importance d'avoir les mêmes objectifs que la direction. Il y a non seulement tout le travail à faire avec les familles mais également le lien à faire avec tous les professionnels pour donner du sens aux accompagnements. Cela doit faire partie intégrante des projets d'établissement. Un art-thérapeute témoigne de l'intérêt de sortir de la structure et de tout le travail à faire auprès de la direction en terme de prise de conscience.

Si ce travail de réappropriation n'est pas fait, cela peut poser des difficultés en cas de départ (départ à la retraite par exemple), ce qui peut remettre en cause les partenariats. Pour fonctionner dans le temps « il faut que les gens ne bougent pas trop ou que les partenariats ne bougent pas trop ». Ainsi, il ne faut pas qu'il y ait trop de mouvements de personnels et il est important de formaliser les partenariats.

► Un travail dans la durée

De plus, les partenariats sont parfois très longs à mettre en place. Dans ce théâtre, un partenariat a été développé avec un foyer pour adultes en situation de handicap et 5 personnes accompagnées au foyer sont « placeurs » dans ce même théâtre. Ils placent le public dans la salle, déchirent les billets, servent le thé à la sortie. « C'est un travail de longue haleine ». En effet, ce partenariat a mis 6 ou 7 ans avant de pouvoir se mettre en place. Le travail de sensibilisation des acteurs du droit commun est très important.

► Une action à effectuer auprès des familles

De même, une action d'accompagnement et de sensibilisation est à effectuer auprès des familles.

► La formation des professionnels

Pour remédier à la problématique de l'isolement de la structure dans un SESSAD du sud de la Haute Garonne placé sur un château en haut d'une colline, les éducateurs se sont formés en art thérapie pour accéder à des pratiques, des supports, des médiations et emmener la pratique artistique en interne. Progressivement, le SESSAD a pris le relais des structures culturelles.

► L'accompagnement du milieu ordinaire

La relation avec les professeurs de sport dans le milieu ordinaire fait partie des difficultés fréquemment évoquées. Même si l'adaptation des cours de sport à l'école par les éducateurs paraît plus simple à mettre en place en primaire, ils semblent être de plus en plus en difficultés avec les lycéens et collégiens car certains professeurs ne mettent pas en place les adaptations spécifiques. Dans l'Académie de Versailles, la page internet devant contenir le référentiel est introuvable. Etant elle-même professeur d'EPS, la communication avec Mme Calvez est facilitée. Dans le cadre des missions d'appui, un travail de sensibilisation des professeurs d'EPS est réalisé.

3. La question des moyens

- Le dispositif « Culture Santé »² qui comporte des enveloppes financières constitue une opportunité peu connue pour le financement et le développement de ce type de projets.
- De même, un projet de labellisation « art et santé » déjà existant pour les établissements sanitaires va s'ouvrir l'année prochaine aux établissements médico-sociaux, dont les SESSAD.

4. Autres expériences originales évoquées et pistes pour le développement de ce type de projets

- Des professeurs de sport regroupés en associations pour intervenir dans les établissements médico-sociaux sous forme de bénévolat.
- Un « Pôle ressources handicap » financé par la CAF.
- Un SESSAD ITEP à Vitry dont la direction impulse le développement d'une politique culturelle dans le département depuis plusieurs années en faisant appel à des intervenants artistiques. L'enjeu est ici de sortir des établissements.

- Un appel à projet DRAC/ARS qui amenait à engager les projets d'établissements dans la culture. Cela permet une diffusion de ces approches dans l'établissement, mais encore d'obtenir un soutien et une ouverture des projets d'établissement.
- Cas d'un SESSAD situé à Ivry ayant développé un partenariat avec une médiathèque, une ludothèque ou encore un conservatoire, avec un groupe de beatbox. Aujourd'hui, les orthophonistes se rendent au conservatoire pour effectuer leur stage.
- Sur un département, des groupes Handidanse ont été mis en place une fois tous les 15 jours avec des adolescents dans ce SESSAD. L'année dernière, ils se sont inscrits au concours national Handidanse. Le fait de participer à un concours d'une telle envergure a fait émerger beaucoup de fierté et d'estime de soi.
- Dans le Finistère, dans un SESSAD où les temps de transport sont importants (1h30 pour y accéder et en repartir), un partenariat avec Circonova, une Compagnie de cirque moderne a été mis en place. Cela demande une forte mobilisation, des temps de transports importants mais de ce fait, les repas sont partagés, on prend le temps de visiter le théâtre... Beaucoup d'échanges ont lieu avec les jeunes. Il est également proposé aux familles de participer à un spectacle avec la Compagnie. C'est un pari mais cela a des effets très positifs sur les enfants.
- Dans le Morbihan, un pôle ressources handicap sillonne les centres de loisirs afin de travailler à l'adaptation de ce qui est proposé.

5. Effets positifs des partenariats

► Le décroisement des structures médico-sociales

L'expérience d'un partenariat entre une Scène nationale musicale et un établissement accueillant des personnes présentant une infirmité motrice cérébrale de faire venir des artistes dans l'institution a permis en même temps d'ouvrir les portes de l'établissement à d'autres publics, notamment aux personnes vivant à proximité des établissements.

► L'ouverture et le changement de regard des structures du droit commun

« A force d'aller dans un musée avec 5 enfants autistes, les portes s'ouvrent et les complications sont surmontées ».

► La valorisation des personnes en situation de handicap

Ailleurs, à Rennes, il existe le festival Mythos qui organise des repas dans le noir. Les jeunes ont été sollicités pour être dans un travail d'accompagnement de ce projet et les échanges ont été extrêmement riches, tout en valorisant les capacités des jeunes.

► Un « cercle vertueux »

Ces expériences peuvent entraîner de nouvelles, dans une logique d'entraînement. A Rennes, suite à l'accueil d'un enfant autiste dans un club de rugby, le club s'est « complètement investi » et a créé une section dédiée aux enfants autistes.

Le festival Méliscènes a également permis de développer un projet artistique avec une plasticienne. Ces travaux peuvent donc également être l'occasion de mobiliser d'autres acteurs du droit commun.

Dans ce SESSAD situé dans une zone rurale de Saône et Loire où l'offre artistique est très rare, « les inconvénients ont créé un avantage » car toutes les activités culturelles et sportives se réalisent hors du temps scolaire. Dans le milieu rural, les centres aérés peuvent constituer des partenaires intéressants. Ce SESSAD a également beaucoup utilisé les semaines de vacances scolaires travaillées (semaines blanches).

► Un impact sur les parents

Un projet théâtre (sous forme d'ateliers) porté par une psychomotricienne est évoqué. D'une durée d'un an, ce projet mobilise le Conseil départemental à travers une mise à disposition. A la fin de l'année, une réunion de bilan mobilise et réunit autour de la table l'ensemble des partenaires. Cette expérience, reconduite l'année suivante, est devenue pérenne. Des spectacles ayant lieu au sein d'une Scène Nationale sont ouverts aux enfants 4 à 5 fois par an et, maintenant, « les enfants arrivent à convaincre leurs parents ». Le théâtre constitue un « média intéressant » et cette plasticienne en est convaincue : « Il se passe des choses incroyables ! ».

La question des retombées pour les parents se pose. Est-ce plus facile ensuite pour les parents d'aller faire la démarche de voir une pièce ou autre ? L'exemple d'une bibliothèque ou ludothèque où des parents se rendaient seuls ensuite est donné.

Dans tous les cas, cela a des retombées sur les enfants qui ensuite formulent la demande aux parents.

Un SESSAD du Nord de la France a mis en place un projet de théâtre pour 8 enfants de 8 écoles différentes. Tous les jeudis, 1h30 de théâtre avait lieu avec les enfants. Aujourd'hui, deux mamans se sont inscrites en tant que comédiennes et ont participé au spectacle.

► Les enjeux des partenariats avec le milieu « ordinaire »

Ce type de partenariats renvoie à des enjeux d'inclusion sociale ou encore d'accès à la citoyenneté et aux loisirs.

Toutefois, les professionnels se retrouvent parfois face au « paradoxe de l'inclusion ». En effet, certains enfants en ont « marre de devoir s'inclure partout ». On demande déjà aux enfants de s'inclure à l'école alors Handisport, ça fait du bien car on ne reste pas sur le banc de touche.

Des questions se posent également sur l'autodétermination et la participation des jeunes des SESSAD à de tels projets. Pour un participant, les jeunes ne devraient pas uniquement être « consommateurs » du « produit culturel ou sportif » mais devraient être à l'initiative de ces démarches-là. Quid d'une proposition de programmation directe d'un festival par les jeunes accompagnés en SESSAD ? Cela constituerait un pas encore plus grand vers la citoyenneté.